



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat d'académie
Division des Examens et Concours (DEC4)**

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

SESSION 2024

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS

CYCLADES

PHASE D'INSCRIPTION :

du mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de Paris.

CONDITIONS REQUISES

Ce concours est ouvert aux personnels suivants :

- fonctionnaires titulaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois d'enseignement, d'éducation ou au corps des psychologues de l'éducation nationale et justifiant de **quatre années de services effectifs** dans des fonctions correspondantes ;
- fonctionnaires titulaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A et justifiant de quatre années de services effectifs dans leur corps ou cadre d'emplois ou dans un corps ou cadre d'emplois de niveau équivalent ;
- ressortissants d'un État membre de l'Union européenne (UE) ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), autres que la France, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre, justifiant de quatre années de services effectifs dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'EEE, dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires titulaires de catégorie A visés dans les deux alinéas précédents exercent leurs fonctions.

Les candidats doivent être en position d'activité, de détachement, de congé parental, d'accomplissement du service national ou en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de la 1ère épreuve. Les agents en disponibilité ne peuvent pas se présenter.

Les conditions de candidature sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, soit au 1er janvier 2024.

NATURE DES EPREUVES

- une épreuve écrite d'admissibilité (mercredi 10 janvier 2024) : rédaction d'une note de synthèse qui peut donner lieu à des propositions d'actions. Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec l'actualité du système éducatif contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique. (durée 5h coefficient 1).
- une épreuve orale d'admission : entretien de 50 minutes maximum dont 10 minutes maximum d'exposé / coefficient 2.